



A Saint Avertin le 18 juin 2020

FSU-SNUipp 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

Objet : reprise du 22 juin 2020

Monsieur l'Inspecteur Académique ;

La reprise annoncée, une nouvelle fois en urgence par notre Ministre, va encore imposer un travail extrêmement important pour les personnels des écoles, les mairies... Il nous faut en effet revenir à une organisation matérielle presque normale alors que les écoles, (les mobiliers, les cours de récréation, les cantines...) ont été aménagées pour le précédent protocole sanitaire.

Nous vous le redisons, les personnels sont épuisés et cette demande est celle qui est sans doute de trop.

Nous vous demandons en urgence de banaliser du temps. A moins de travailler le week-end, ce qui est inenvisageable et même impossible, l'accueil du lundi 22 juin pourrait donc se faire dans des locaux non préparés et nos collègues directeurs n'en porteront pas la responsabilité.

Nous savons que certains DASEN ont fait ce choix, nous vous le demandons afin de protéger nos élèves et les personnels.

La question du remplacement des collègues absents va aussi se poser.

Là aussi pour des raisons de sécurité, les collègues présents ne peuvent pas accueillir tous les élèves.

C'est dans ce cadre que nous proposons aux écoles d'appliquer à nouveau notre consigne syndicale qui consiste à demander aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants chez elles dès que les écoles ont connaissance du non-remplacement d'un collègue absent.

Ainsi, les équipes enseignantes feront le choix de limiter la désorganisation et les risques provoqués par le non-remplacement des collègues absents.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard